

Exigences Environnementales Fournisseurs

Charte Environnementale

TECOFI cherche à travailler avec des fournisseurs qui partagent les mêmes objectifs et utilisent les meilleures pratiques environnementales incluant la recherche d'efficacité énergétique, la réduction des déchets et le recyclage.

EXIGENCE 1 : CONCEPTION ET FABRICATION

Le Fournisseur doit être en mesure de démontrer les activités de conception qui permettent la réduction de l'impact environnemental de ses produits et services tout au long de leur cycle de vie, en tenant compte de facteurs tels que consommation d'énergie, utilisation des matériaux et traitement en fin de vie.

Le Fournisseur doit être en mesure de démontrer des pratiques de fabrication respectueuses de l'environnement.

Le Fournisseur doit se conformer aux exigences énoncées dans les listes de substances interdites et réglementées (REACH...).

EXIGENCE 2 : DECHETS ET EMISSIONS

Le fournisseur doit minimiser sa production de déchets solides, d'eaux usées et d'émissions atmosphériques pour limiter la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Le fournisseur doit également veiller à minimiser ses émissions de gaz à effet de serre.

EXIGENCE 3 : TRANSPORT

Le Fournisseur est tenu de réduire l'impact environnemental du transport en utilisant les transports de surface (routier, maritime ou ferroviaire) chaque fois que possible.

Le Fournisseur est tenu d'utiliser des véhicules éconergétiques lors du transport de marchandises ou de la prestation de services pour TECOFI.

Le Fournisseur doit être prêt à fournir des informations sur les aspects environnementaux du transport de marchandises à TECOFI, par exemple mode de transport, matériau d'emballage et sites de production.

EXIGENCE 4 : SECURITE

TECOFI vise le zéro accident.

Le Fournisseur doit identifier et éliminer toute situation dangereuse de travail.

Le Fournisseur doit mettre en place toutes les mesures préventives (formation, EPI, modes opératoires...) pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

EXIGENCE 5 : LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Fournisseur s'engage à disposer d'une organisation environnementale adaptée à son activité lui permettant de maîtriser et de diminuer les impacts environnementaux négatifs de ses activités, produits et services.

Le Fournisseur s'efforce à protéger l'Environnement et à porter un effort particulier sur la réduction de son empreinte carbone liée à son activité.

Fabien FAYARD
Directeur Général

